



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE
LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 44/2021-2026 – DEMANDE DE CREDITS
COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET AU COMPTE DES
INVESTISSEMENTS 2023**

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le lundi 22 mai 2023 à 19h30 dans la salle Sorge du bâtiment administratif.

Elle était composée des personnes suivantes :

Mesdames	Oriane Sarasin	(RESOC)	Membre
	Angela Macchia	(ROLC)	Membre
Messieurs	Aleksandar Radic	(CDC)	Président-rapporteur
	Roberto Francioli	(CDC)	Membre
	Ronald Moraz	(CDC)	Membre
	Etienne Dufour	(SC)	Membre
	Alain Gallet	(SC)	Membre
	Djaouad Souyad	(RESOC)	Membre
	Fabien Dousse	(SC)	Suppléant

La Municipalité était représentée par M. Laurent Bovay, Syndic, accompagné de Mme Véronique Bruchez, Boursière. Nous les remercions vivement pour les réponses apportées à nos questions.

Introduction

Veuillez trouver ci-après le rapport de notre commission organisé de la manière suivante :

- 1) Préambule
- 2) Explications complémentaires obtenues
- 3) Prise de position de la commission

1) Préambule

Bien que des recettes supplémentaires de fonctionnement de CHF 1'829'000.00 soient également présentées dans le préavis n° 44/2021-2026, le rôle de notre commission est de se prononcer uniquement sur les crédits complémentaires de fonctionnement de CHF 191'200.00 ainsi que les crédits complémentaires d'investissement de CHF 116'000.00 qui sont demandés par la Municipalité.

2) Explications complémentaires obtenues

Au vu de ce qui est précisé en préambule, veuillez trouver ci-après quelques explications complémentaires faisant suite à des questions posées par les commissaires, questions qui se réfèrent aux comptes qui se trouvent dans les annexes 1 et 2 du préavis municipal :

110.3111 – Achats de mobilier, machines et matériel

Le surcout de CHF 6'000.00 lié au remplacement des timbreuses suite à l'hébergement des données horaires du personnel auprès de l'entreprise Mobatime est dû à une incompatibilité informatique, malheureusement non prévisible au moment de la demande budgétaire.

L'appareil multifonctions cité est une imprimante qui permet également de faire office de scanner et de fax.

350.3186 – Assurances de choses

Le montant de la prime ECA concernant le bâtiment de la parcelle 880 s'est avéré plus élevé que prévu car l'estimation fiscale de ce bien immobilier a été sous-estimée dans l'établissement du budget.

351.3141 – Entretien du bâtiment

Cette situation, qui peut être considérée comme exceptionnelle et non prévisible cette année, va être pérennisée à la demande du Canton et sera intégrée au budget 2024.

661.3141 – Entretien des locaux

Cette citerne est une citerne à mazout qui permet de faire fonctionner, en cas de nécessité, le groupe électrogène du STPA (Stationnement pour les troupes de protection aérienne) du collège de Marcolet.

3) Prise de position de la commission

Au vu de l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis n° 44/2021-2026 tel que présenté par la Municipalité.

Crissier, le 12 juin 2023


Le Président-rapporteur
Aleksandar Radic